



Publié le 29 avril 2025

## Délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2025

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :

18 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Véronique BOUCHARD, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir Evelyne GIRARDON).

### **2025-24 Délibération relative à la signature d'une convention avec le SYDER pour le reversement de Certificat d'Economie d'Energie**

**Rapporteur : Aymeric GIRARDON**

Le SYDER perçoit des sommes au titre de la vente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) obtenues dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public.

Il propose de reverser les sommes obtenues à chaque commune concernée, soit un montant de 826,58€ pour Fleurioux-sur-l'Arbresle.

Il est nécessaire de signer une convention avec le SYDER pour récupérer ce financement.

Vu la convention proposée par le SYDER ;

Considérant la possibilité pour la commune d'obtenir des financements complémentaires ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le reversement des CEE par le SYDER à la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYDER ;
- **DE DIRE** que les crédits seront imputés en fonctionnement au chapitre 70.

Le Maire

Diogène BATALLA

La secrétaire de séance

Isabelle BONNET